



COMMUNE DE BARBENTANE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver
Edition 2006

Editorial

Photo du
Maire

Le DICRIM - document d'information communal sur les risques majeurs - a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la Commune de Barbentane.

Il s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs établi par la préfecture et sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Il ressort de ces différents documents que notre ville est concernée : par quatre risques naturels : l'inondation, le feu de forêt, le mouvement de terrain et le séisme, par trois risques technologiques : le Transport de Matières Dangereuses, la rupture de barrage et le risque industriel.

Le présent document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels qui existent sur le territoire barbantais et sur la conduite à tenir en cas d'accident car les citoyens ont un droit naturel à être informés sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (loi n° 87.565 du 22/07/87).

Il recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

Jean Louis ICHARTEL
Maire de Barbentane

}}}**SOMMAIRE**

EDITORIAL	- 176 -
}}} PRESENTATION DU DICRIM	- 177 -
<i>Définition du risque majeur</i>	- 177 -
<i>L'information préventive</i>	- 177 -
<i>Le risque inondation</i>	- 178 -
<i>Le risque Feux de forêt</i>	- 180 -
<i>Le Risque Transport de Matières Dangereuses</i>	- 182 -
L'ORGANISATION PREVISIONNELLE DES SECOURS	- 184 -
L'ALERTE DES POPULATIONS :	- 184 -

}}}} Présentation du DICRIM

Définition du risque majeur

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feux de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique.
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque nucléaire.

La commune de Barbentane est concernée par :

- 4 risques naturels : inondation, feux de forêt, mouvement de terrain et séisme
- 3 risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

L'information préventive

Face aux risques recensés sur la Commune de Barbentane et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive.

Elle est instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du Territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé DICRIM, s'inscrit dans cette démarche de prévention. Il a été réalisé dans le but de décrire les actions de prévention mises en place par la Municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens, présenter l'organisation des secours, informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Le risque inondation

Caractéristiques

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et plus ou moins durables.

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes)
- des crues torrentielles (Vaison).

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Localisation dans la commune

Le risque d'inondation sur la commune de Barbentane correspond à plusieurs hypothèses : une rupture de la digue du Rhône, une rupture de la digue de la Durance, un ruissellement des eaux de la colline vers la plaine, une remontée des nappes phréatiques.

Mesures de prévention et de précaution

- Les mesures règlementaires :

Afin de ne pas aggraver ce risque, un certain nombre de mesures règlementaires figurent dans le POS, en complément d'un dispositif général de gestion des risques. Ces mesures concernent essentiellement : l'interdiction de construire dans les zones à risques, la possibilité de construire ou d'aménager assortie de prescriptions techniques selon le risque estimé.

- Mise en place d'un logiciel d'anticipation des crues par le SIHTB (Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du Bassin de Tarascon à Barbentane)

- Adoption d'un système d'alerte téléphonique

- Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde

Conduites à tenir :

Avant :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- disposer d'un poste de radio à piles
- prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rassembler argent, papiers, médicaments... pour une éventuelle évacuation.



Pendant :

- fermer portes, fenêtres, aérations
- couper les alimentations en gaz et en électricité
- se réfugier dans les étages
- écouter la radio (France Bleu Provence) et attendre les consignes des autorités
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- évacuez dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendie et de secours ou de la police et ne pas revenir en arrière



Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible
- ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques



Le risque Feux de forêt

Caractéristiques

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues.

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- feux de sol
- feux de surface
- feux de cimes : brûlent la partie supérieure des arbres. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

Localisation dans la commune

Le risque feux de forêt est principalement présent au Sud de la commune où se trouve une partie du massif boisé de la Montagnette. Ce massif a notamment été fortement endommagé lors d'un incendie de 1982.

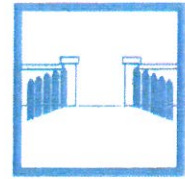
Mesures de prévention et de précaution

- Existence d'un Comité Communal Feux de Forêt pour la surveillance du massif
- Arrêté municipal limitant l'accès au massif
- Adoption d'un Plan Communal de Sauvegarde
- Limitation du droit à construire

Conduites à tenir :

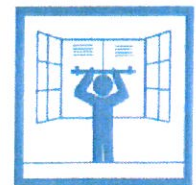
Avant :

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- débroussailler
- vérifier l'état des fermetures et des toitures
- prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels...)
- repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.



Pendant :

- ouvrir le portail de votre terrain : pour faciliter l'accès des pompiers
- dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
 - arroser le bâtiment et les abords tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après)
- fermer les bouteilles de gaz et les vannes de produits inflammables situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment : pour éviter une explosion
- rentrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris
- fermer les volets, les portes et les fenêtres ; boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...).
- Respirer à travers un linge humide,
- arrêter la ventilation : pour éviter de provoquer des appels d'air. (La fumée arrive avant le feu).
- Suivre les instructions des pompiers : ils connaissent le danger
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré).



Après :

éteindre les foyers résiduels

Le Risque Transport de Matières Dangereuses

Caractéristiques

Un risque de TMD est consécutif à un accident se produisant lors de transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Les conséquences liées au risque du TMD, sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif.

Localisation dans la commune

La commune de Barbentane est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (important trafic sur la RN 570 entre Arles et Avignon et les RD 34, RD 35 et RD 35^e. Cependant, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison d'hydrocarbures dans les stations services, livraisons de chlore dans les stations de traitement des eaux...)

Mesures de prévention et de précaution

- une réglementation rigoureuse existe :
 - pour le conditionnement des produits
 - pour l'équipement des véhicules de transport
 - pour les conditions de circulation et de stationnement
 - pour l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru
 - pour la formation des chauffeurs
 - pour les conditions de conduite, pour l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.

Conduites à tenir :

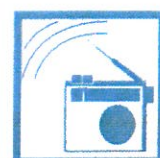
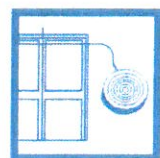
Avant :

- s'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde
- disposer d'un poste de radio à piles
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement.



Dès l'alerte donnée par les autorités :

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques.
- Ecouter la radio : pour connaître les consignes de sécurité à suivre.



En cas d'évacuation :

- rassembler un minimum d'affaires personnelles
- prendre les papiers, argent liquide et chéquier
- couper gaz et électricité
- suivre strictement les consignes données par radio, porte à porte ou téléphone
- fermer à clé les portes extérieures
- se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.



En cas de confinement :

- fermer portes et fenêtres et si possible les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur
- arrêter les ventilations et obturer les aérations
- supprimer toute flamme et étincelle
- se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau
- respirer à travers un linge épais mouillé d'eau
- écouter la radio. Les messages d'information préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.



}} L'organisation prévisionnelle des secours

De celle-ci dépend l'intervention rapide et efficace des secours.

Les services municipaux, les sapeurs pompiers ont établi des procédures de sécurité. La commune a réalisé son PCS, plan communal de sauvegarde : schéma d'engagement des moyens. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter le retour à la vie normale.

Un schéma d'engagement des moyens niveau départemental (plan ORSEC par exemple) est également prévu. Tout comme le PCS, il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

}} L'alerte des populations

Les sirènes :

Le réseau d'alerte barbantais est composé d'une sirène située au dessus de la Mairie. Pour vérifier le bon fonctionnement de la sirène, il est procédé à un essai tous les premiers mercredi du mois à 12h.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Certains risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène : nuage toxique.... L'alerte est ensuite confirmée par la radio. Début d'alerte : 3 séquences d'une minute, séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.

Fin d'alerte : il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

Le système d'alerte téléphonique ou le téléphone

Le système d'alerte téléphonique consiste en la diffusion d'un message via le réseau téléphonique. Ce système permet ainsi l'information et l'alerte rapide de l'ensemble de la population en cas de risque majeur naturel ou technologique.

Le porte à porte :

La population peut aussi être alertée par le porte à porte, par des agents de la police municipale ou véhicule police équipé d'un porte voix.

Que faire en cas d'alerte ?

Le signal ne renseigne pas sur la nature du danger. Il est donc nécessaire d'observer rapidement quelques consignes de sécurité. Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- confinez vous dans un local de préférence sans fenêtre en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en arrêtant la climatisation et le chauffage
- écoutez la radio (Radio France Bleu Provence : 103,6 FM). Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre.
- libérez les lignes téléphoniques pour les secours
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Liste des repères de crue :

Nom : Pierre Louis Joseph
« Menuiserie Vian »

Rte d'Avignon

Crue de référence : 1935

Hauteur : environ 1 mètre

Nom : Pratesi / Moline

Mas St Pierre

Crue de référence : 1951

Hauteur : Sous le 1^{er} étage

Nom : Bruyère Pierre

Rte de Boulbon

Crue de référence : 1935 et 1951

Hauteur d'eau : Plus de 1,50 mètres

OU

Nom : Malosse Marcel

Rte de Boulbon

Crue de référence : 1935 et 1951

Hauteur : environ 1 mètre

Nom : Baldenweck Fernande

La Ramière (à côté du Mas de Lambert)

Crue de référence : 1935

Hauteur : Au dessus du mur de clôture : environ 1,20 mètres

Nom : Louis Rey

Le Deyme

Crue de référence : 1935 et 1951

Hauteur : environ 1 mètre en 1951

Nom : Camille Lambert

Rte de la gare

Crue de référence : 1935

Hauteur : environ 1 mètre

ou

Nom : Chabrand Charles

30 Rte de la Gare

Crue de référence : 1935

Hauteur : environ 1 mètre

Attention !!!!

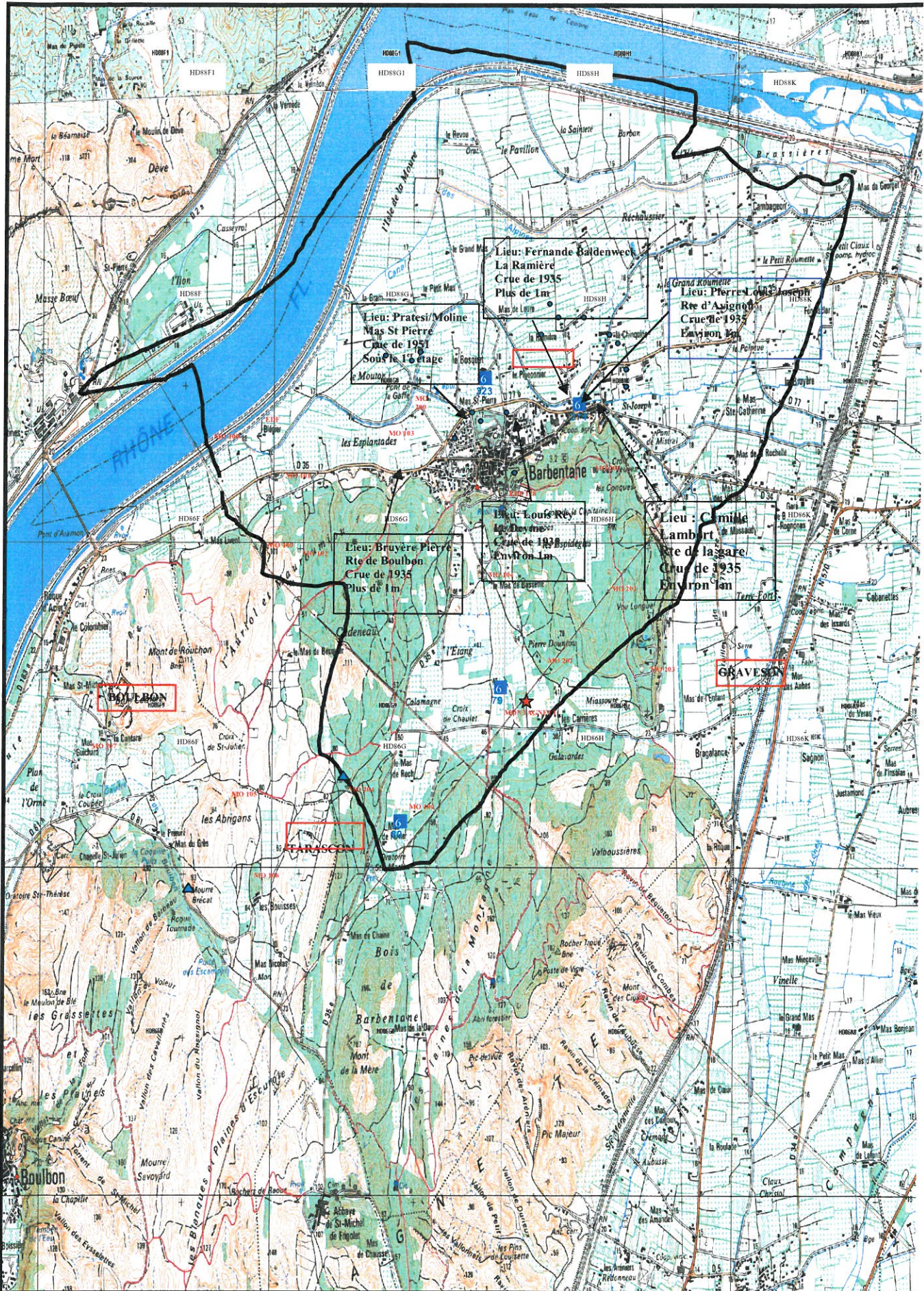
Crues du Rhône et de la Durance : Avant aménagement de la CNR dans les années 60.

Dernières grandes crues : 1935, 1951 et 1960. **1935 est plus importante que 1951.**

Pour information : En 1856 il y avait **1,80m** chez Monsieur Michel Vian à Terrefort.

Il est **important** de noter qu'en cas de rupture de digue, les hauteurs d'eau que nous pourrons alors observer, **seront différentes** de celles reportées ci-dessus. En effet, l'urbanisation, le débit modifieront notablement les données prises en référence pour établir les repères de crue.

Plan Communal de Sauvegarde



Information :

Pour plus de renseignements :

- s'adresser auprès de la Mairie de Barbentane

Téléphone : 04 90 90 85 85

04 90 90 85 81

- sur le site internet de la Commune

Le Plan Communal de Sauvegarde, le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs et le DICRIM sont consultables en Mairie :

- au secrétariat de la Directrice Générale des Services.

AFFICHE COMMUNALE DES RISQUES

commune de
BARBENTANE
Département des Bouches du Rhône

 <p>aval d'un barrage d'une digue</p>	 <p>inondation lente inondation rapide</p>
 <p>feux de forêt</p>	 <p>transport de marchandises dangereuses</p>

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous
take shelter
resguardese

2. écoutez la radio
listen to the radio
escuche la radio

France Bleu Provence **103.6 FM**

3. respectez les consignes
follow the instructions
respete las consignas

> **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir **plus**, consultez

> à la mairie, le document communal d'information
> sur internet : www.prim.net